



M U I Z O N

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 04 NOVEMBRE 2024

Membres présents : Mmes BOUCHE, DEGUAY, HOUEL, ROGER, Mrs RENARD, SAAS, BRUYERES, BUREAU, DUARTE, DUBOIS, FAURE, LHERMITTE, PERIN.

Membres absents : Mme DOUSSON (excusée), Mrs FAGOT (pouvoir à Mr SAAS) et SENECAILLE (pouvoir à Mme DEGUAY).

1. ECLAIRAGE PUBLIC / CAMBRIOLAGES / VIDEO PROTECTION

Sujets d'actualité, et relayés de différentes manières sur les réseaux.

Lecture du mot du Maire :

Bonjour à toutes et à tous,

Avant de démarrer notre réunion de conseil et les délibérations prévues, je vous propose d'aborder dès maintenant les sujets Eclairage public, cambriolages et vidéo - protection qui sont des sujets d'actualité et relayés de différentes manières sur les réseaux.

L'éclairage à Muizon, c'est :

756 points lumineux - 82,4 % sont en leds à aujourd'hui avec abaissement de puissance- Le lotissement des longues raies et la rue de la garenne sont toujours en ballons fluos.

Les 114 points restants seront remplacés l'année prochaine.

Extinction de l'éclairage public : une mesure de sobriété

Parmi les mesures de sobriété énergétique les plus largement adoptées au niveau collectif, l'extinction de l'éclairage public des communes la nuit y trouve une large place.

Après avoir pris l'avis du Conseil Municipal et délibération 22/34 du 5 décembre 2022 à l'unanimité, j'avais pris un arrêté municipal le 15 décembre 2022 stipulant l'extinction globale de l'éclairage public sur une plage horaire de 23h à 6h00.

Basée sur une double incitation écologique et économique, la consommation d'électricité permet aussi de réduire la pollution lumineuse.

Où en est-on de l'éclairage public dans les communes !

Depuis 2019, on observe une baisse de la consommation d'électricité liée à l'éclairage public dans les communes françaises. Celle-ci tient d'abord à la Modernisation du parc des lampadaires, amorcée depuis près de 10 ans permettant de remplacer les ampoules énergivores par des LED, moins consommatrices.

La commune de Muizon était précurseur en la matière en remplacement l'éclairage de la rue de Courmont par des leds.

La baisse s'est accentuée à la mi-2022, sous l'effet de la hausse des prix de l'électricité et des appels à la sobriété énergétique qui ont incité les communes à rechercher des économies et à diminuer leurs consommations. Nombre d'entre elles ont donc réduit la durée d'éclairage public en l'éteignant en cœur de nuit (22 heures-6 heures). C'est la seconde explication de la réduction de la consommation observée, qui s'est stabilisée en 2023 avec une baisse moyenne de la puissance de 30 % par rapport à la période mi-2021 / mi-2022. Cette mesure est largement adoptée et se généralise.

Selon le dernier baromètre « les français, les maires et la sobriété énergétique dans leur commune » publié en novembre 2023, il s'agit d'une mesure populaire qui s'ancre dans les mentalités, puisque selon ce même baromètre, 71% des citoyens interrogés des français sont favorables à l'extinction de l'éclairage public. 80 % des maires interrogés éteignent désormais l'éclairage public après 22 heures. Cette mesure est la deuxième mesure de sobriété la plus mise en place dans les communes, après la baisse du chauffage dans les bâtiments publics.

Outre les aspects économiques et énergétiques, un autre bénéfice est observé : diminuer l'éclairage nocturne permet de contribuer à la réduction de la pollution lumineuse, à laquelle 85 % du territoire

est exposé en France. Ce phénomène de pollution est allé en s'accroissant depuis le début du XX^e siècle ; ainsi là où dans un lieu donné on pouvait observer 250 étoiles à l'œil nu en 2011, on n'en distinguait plus que 100 en 2022.

C'est précisément pour lutter contre la pollution lumineuse, protéger les paysages nocturnes et préserver la biodiversité que les Réserves internationales de ciel étoilé (RICE) ont été instaurées.

Les cambriolages :

Nous n'avons que peu de renseignements sur ceux qui sont perpétrés sur notre commune. Personnellement je l'apprends soit par la gendarmerie, soit par un appel en Mairie, soit de bouche à oreille comme beaucoup d'entre nous, et pour certains par les réseaux.

Mais à quoi servirait de totaliser ces méfaits, de les communiquer et inquiéter encore un peu plus une population qui l'est déjà de ce qu'il peut arriver.

Un réseau de vigilance citoyenne a été mis en place, je profite pour remercier à nouveau celles et ceux qui sont attentifs à notre tranquillité. Et nous ne sommes pas assez de participants à ce réseau, appel aux bonnes volontés.

Des signalements de faits qui paraissent anormaux sont communiqués à la gendarmerie en faisant le 03 26 03 60 04 soit par le 17 à Chalons en Champagne.

Ces cambriolages sont perpétrés soit chez les particuliers soit chez les commerçants ou les industriels. Nous disposions il y a quelques années d'un service de surveillance de proximité composé d'un chien et de son maître qui faisaient des rondes en ZI et sur le village. Le coût était de 25000€ pour la Commune et de 50 000 € pour les industriels.

L'association a décidé de stopper ces rondes car trop peu d'adhérents dans la zone, la commune ne pouvait pas assurer à elle seule la dépense de 75 000 €, la surveillance a été stoppée.

Nous supposons alors une recrudescence des cambriolages. Ni plus ni moins n'ont été constatés.

D'après la gendarmerie, les méfaits sont perpétrés en majorité à la tombée de la nuit et ensuite de jour ou de nuit.

Nous signalons de temps à autre aux habitants de prendre leurs précautions quant au rangement des bijoux, de l'argent, des clés, etc...

Pénétration et échappatoire qu'empruntent les cambrioleurs.

Un grand point néfaste à notre tranquillité et à la facilité qu'ont les bons à rien à pénétrer et sortir de notre village.

Muizon est accessible par 6 entrées et en conséquence par 6 sorties :

Par la rue de la Gare venant du RD26, la route de Champigny et la route de Chalons sur Vesle.

Le chemin menant au cimetière et débouchant sur la RN31

La rue des Vautes par la RN31

Le futur giratoire dit de Rosnay – rue de Soissons

Le chemin de Courmont débouchant sur la RN31

La rue de Trigny – route de Trigny et chemin de la déchetterie

En trouvant même comme échappatoire l'emprunt du tunnel pour piétons sous la RN31

Comment contrarier leurs actions ?

Eclairage et Vidéo - protection, vigilants citoyens...

24 citoyens vigilants signalent les comportements qui leur semblent anormaux

Nous étudions un système de vidéoprotection depuis quelques années qui va enfin trouver son aboutissement après la sollicitation du Syndicat intercommunal d'Electrification de la Marne qui a pris l'étude à sa charge.

Raisons de ce retard : annonce de subvention erronée, durée de l'étude engagée auprès de la gendarmerie, chiffrage par une entreprise, défaut de communication interne des services administratifs, modification des emplacements de caméras, nombre revu, prévision d'une caméra de surveillance du futur giratoire en réflexion etc ...

Mais de mon avis cette surveillance n'influera pas sur les cambriolages que subissent les particuliers et les industriels de la manière que l'on pourrait espérer.

Les bons à rien sont souvent en voiture volée, cagoulés, ils sont professionnels dans leur métier.

A la lecture des enregistrements la gendarmerie pourra certes enquêter autrement, trouver quelques cambrioleurs ...et malheureusement et rarement ils retrouveront les objets volés.

Il est regrettable que ces enregistrements ne puissent être lus que plusieurs heures après les méfaits.

Les personnes cambriolées se révoltent à juste titre et incriminent le fait qu'il n'y a pas de système de vidéoprotection existant et malgré leur intention de consommer moins d'éclairage public s'insurgent contre l'extinction de l'éclairage de nuit.

Je ne cherche pas cependant à vous prouver qu'il ne peut être rien fait qui puisse améliorer cette situation.

Il semble que la meilleure des préventions pour le particulier, les commerçants et industriels contre les vols et les cambriolages serait qu'ils se dotent d'une vidéo surveillance adaptée à leur environnement et leur sécurité.

Quand j'ai signé cet arrêté, je n'étais pas persuadé de son utilité et regrettait la diminution du confort apporté aux habitants.

Des améliorations de consommation avec la mise en place du led font réfléchir autrement.

Je vous propose :

1^{ère} solution : laisser l'éclairage comme actuellement en ignorant volontairement la pollution et les économies et l'absence de confort envers la population.

2^{ème} solution : Penser au confort de la population et mettre en fonctionnement complet l'éclairage toutes sources confondues de la tombée de la nuit au lever du jour, en ignorant la pollution et les économies. Le coût est maximum dans ce cas ainsi que la pollution.

3^{ème} solution- Nos lampadaires fonctionnent de la tombée du jour jusqu'à 23h en pleine puissance, et de moitié de leur capacité de 23h à la levée du jour.

Le remplacement des 114 derniers points en led est prévu au 1^{er} semestre 2025. Nous pensions à la suite passer à la troisième solution que nous venons de vous proposer, c'est-à-dire plein éclairage de la tombée du jour à 23h et passer ensuite à la moitié de la puissance d'éclairage que celle utilisée actuellement, avec diminution de la pollution dès la totalité d'équipement en leds.

Nous avons contacté le SIEM qui a consenti à mettre cette solution en place dès demain soir.

Je vous propose ce soir d'accepter la délibération que je vous présente. Un nouvel arrêté viendra conclure la solution adoptée.

Si vous n'acceptez pas cette délibération comme l'opposition le fait habituellement, celle – ci sera reportée au prochain Conseil Municipal ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prendre cette délibération en compte.

F.DUARTE : une 4^e solution qui pourrait être apportée : nous ne sommes pas des moutons, on a des idées, 1 lampadaire sur 2 est une solution aussi. Je ne suis pas d'accord pour tout éteindre.

F.PERIN : 1 sur 2 il y a des endroits où les lampadaires sont assez espacés, et certaines personnes trouvent ça injuste que leur maison ne soit pas éclairée.

J.BRUYERES : le 1 sur 2 existe depuis longtemps

P.SAAS : techniquement, à chaque rénovation, ils ont supprimé ce qui a été fait. Il est préférable de baisser la puissance. La diminution était prévue lorsque l'ensemble des lampadaires auraient été remplacés par des leds (début 2025).

P.DUBOIS : cela fait 5 ans que l'on fait des commissions des finances, ça fait 5 ans qu'on a le même débat. A l'époque on devait avoir 80% de subventions, et on n'a jamais sauté le pas. Pourquoi ? chaque année le débat revenait en commission. Au bout de 5 ans de mandat ça n'a jamais été fait. Les statistiques prouvent qu'il y a moins de cambriolages avec la vidéo protection.

Le Maire : nous étions sur les études. La vidéo protection c'est sûr, ne date pas d'aujourd'hui. Cela a été une galère. On était prêt mais la commission préfectorale n'avait pas validé la vidéo, l'étude a été reprise, nous sommes passés de 9 à 12 caméras. Maintenant nous avons demandé au SIEM de prendre l'affaire en compte.

P. DUBOIS : pourquoi pas le SIEM dès le départ ? je vais vérifier.

Le Maire : le SIEM a cette fonction depuis peu.

P. SAAS : les demandes de subventions ont été faites, on est loin des 80% de subventions.

P. DUBOIS : il n'y a jamais rien eu de fait. On ne pouvait pas lancer le projet avant sans subvention ?

P. SAAS : on ne peut pas lancer le projet avant la subvention.

P. DUBOIS : on n'avait qu'à financer, on n'est pas à 110000 euros près, avec les 740 000 euros de perdus, pour la protection des muizonnais !

F. PERIN : la vidéo protection et l'éclairage public. Nous c'était uniquement pour les économies à réaliser au Grand Reims. Muizon est la 2^e commune la plus cambriolée du Grand Reims.

Depuis que la délibération a été prise : explosion des cambriolages. Mais aujourd'hui plus rien n'avance. Ni la vidéo ni la vigilance citoyenne. La proximité de la RN31 est une fausse excuse. Vous n'êtes pas élu pour la pollution lumineuse, vous êtes élu pour la protection des citoyens.

P. DUBOIS : vous n'avez pas mis la vidéo protection dans vos choix premiers des investissements.

P. SAAS : l'audit à du être revu, ne dites pas que rien n'a été fait. Ce n'est pas simple. C'est pourquoi on demande au SIEM de revoir le projet.

P. DUBOIS : la première demande n'a pas été validée pourquoi ?

Le Maire : première demande en 2021, les caméras en entrées de village ne feront pas baisser la quantité de cambriolages malheureusement. Elles permettront en outre de donner la possibilité à la Gendarmerie de visionner les images.

P. DUBOIS : donnez nous les preuves. Je vais me renseigner à la sous préfecture. Ils vous ont déjà forcé à donner des pièces comptables. Vous ne pensez pas aux muizonnais qui se font cambrioler.

Le Maire : on ne peut pas résoudre totalement les cambriolages. Ils sont épisodiques.

F. PERIN : non c'est toute l'année. Je ne vous remets pas ça sur le dos, on ne peut pas agir à la marge sur tout. A notre échelle ce qu'on peut faire on se doit de le faire.

P. DUBOIS : pour résumé, quand sera mise en place la vidéo ?

Le Maire : le SIEM rend son compte rendu pour fin novembre.

P. DUBOIS : avec tous les cambriolages, le SIEM ne peut pas accélérer ? nos habitants ont peur. Vous êtes le maire quand même, vous n'avez pas un peu de poids ?

F. PERIN : il y a des gens qui ont peur, ils ne veulent pas entendre des bêtises, répondez aux muizonnais.

Le Maire : la meilleure solution pour moi est que le particulier doit s'équiper pour sécuriser son pavillon et son environnement !

F. PERIN : la vidéo a un effet dissuasif, ça ne les annulera pas mais ça les diminuera. Mr SAAS vous ne faites jamais de commission !

P. SAAS : trois réunions de commission ont eu lieu en 2024.

F. DUARTE : pour en avoir parlé avec mes voisins, ils seraient rassurés si on remettait la lumière.

M. DEGUAY : j'ai mis 2 caméras à ma maison, je n'ai jamais été cambriolée. Ça dissuade. C'est un coût c'est sûr.

Le Maire : quand les maires sont invités par les gendarmes, je suis à chaque réunion, c'est toujours la même chanson, on nous dit toujours que l'éclairage ne change rien. Et la plupart des cambriolages se font en fin d'après-midi.

J. BRUYERES : de jour.

F. PERIN : vous devenez pathétique. Vous ne voulez pas parler aux gens.

Le Maire : il n'y a que vous sur les réseaux.

P. DUBOIS : le major NOSTRY avait dit que les communes allumées avaient un taux de cambriolages moindre.

Le Maire : proposition est faite de baisser l'intensité des lampadaires

Lecture du projet de délibération par le Maire :

« Le conseil municipal DELIBERE et DECIDE à l'unanimité :

De faire fonctionner l'éclairage public à pleine puissance et dans sa globalité de la tombée du jour à 23h.

De faire fonctionner l'éclairage public à moitié de sa puissance de 23h à la levée du jour ».

Nous allons attendre quelques jours avant de valider et de prendre l'arrêté afin de voir si l'intensité est la bonne. Lecture du projet de l'arrêté. (Voir arrêté joint)

« Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'énergie et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

Relativement aux nombreux cambriolages perpétrés dans la Commune,

A la crainte des habitants qui font un amalgame entre les cambriolages et l'extinction de l'éclairage de 23h au levé du jour

ARRETE

Article 1 : *A compter du 6 novembre 2024, l'éclairage public du village fonctionnera à pleine puissance et dans sa globalité de la tombée du jour à 23h et à moitié de sa puissance de 23h à la levée du jour. L'éclairage de la Zone Industrielle fonctionnera à moitié de sa puissance de la tombée du jour à la levée du jour ».*

1. TEMPS DE TRAVAIL

Reprise de la délibération du précédent conseil municipal. Vote du conseil municipal : unanimité favorable.

2. ASSURANCE STATUTAIRE CDG

Renouvellement de l'assurance du personnel. Vote du conseil : favorable à l'unanimité

3. TRAVAUX ECOLE ELEMENTAIRE

Le Maire : une 1ere étape a été réalisée en 2024 (remplacement des chaudières, du réseau de chauffage, remplacement fenêtres et portes).

En 2025 une 2^e phase doit être enclenchée. Il est demandé un fonds de soutien auprès de la CUGR d'un montant de 80 000 € + 4 000 € de bonus écologique.

Nous sommes sur de la rénovation et de la remise en conformité. Ce sont des demandes. On passera en priorité quand il s'agit d'une école.

Vote du conseil municipal : favorable unanimité

4. DEMANDES SUBVENTIONS ECOLE ELEMENTAIRE

HOUEL S : le coût prévisionnel des travaux est supérieur ?

Le Maire : les coûts d'études et annexes sont pris en compte dans les demandes de subventions.

Vote du conseil : POUR à l'unanimité

5. RESILIATION CONVENTION CASERNE COMMUNE/CUGR

La CUGR disposait des locaux sur muizon, par une convention de mise à disponibilité. La CUGR payait eau et électricité.

Les sapeurs pompiers de la CUGR vont passer sous la direction du SDIS. La caserne de muizon va accueillir les pompiers de Gueux et Trigny.

E.FAURE : on passe de 11 pompiers à 35/40.

Le SDIS fera une demande prochaine de mise à disponibilité de la caserne de Muizon prévue au 1^{er} janvier 2025. Une convention sera alors à délibérer au profit du SDIS.

Vote : à l'unanimité.

6. POINTS DIVERS

Recensement population : début 2025

Le carrefour de la rue des Vautes sera fermé à compter du 18.11.2024 pour un mois. Seuls les riverains pourront monter la rue des Vautes, la descente de Reims vers le centre de Muizon ne sera plus possible pendant cette durée. L'accès vers Fismes sera définitivement fermé.

L'accès à la RN31 depuis la petite route de Gueux sera fermé pour un mois, idem pour l'accès à la petite route de Gueux par la RN31.

Les accès riverains seront maintenus en passant par le village de Gueux.

Les déviations mises en place pour tous se feront par le dénivelé de la Cueillette.

L'accès au village ne pourra se faire que par la Cueillette. Tous les travaux devraient être terminés au plus tard le 18 décembre 2024 (sauf intempéries).

P. DUBOIS : est ce qu'on s'est renseigné du coût pour désenclaver les 4 vents ?

Le Maire : 450 000 €, la DIRNORD dit que ce n'est pas son problème direct.

P DUBOIS : c'est quand même grave ça. On ne pourrait pas faire un petit chemin comme celui qui va aux jardins ? pour qu'ils aient un accès, ce qui paraît logique.

Le Maire : je me bagarre dessus depuis des années.

P DUBOIS : la commune ne peut pas faire elle toute seule ces travaux ?

Le Maire : ce qui était prévu c'était de caillouter 1.50M de large.

L'étude des panneaux photovoltaïques sur les 6ha continue, réunion prévue début novembre avec le BE APEX ENERGIES.

S.HOUEL : au fonds des boyers, avez-vous vu pour les déchets qui sont là depuis le 1^{er} juillet.

Le Maire : les déchets résiduels seront débarrassés avant fin novembre par les employés municipaux si leur contenu le permet.

Nous avons appris un projet d'étude et d'implantation par la CUGR d'un méthaniseur entre muizon et Trigny. Nous n'avons pas plus de renseignements.

7. PAROLES AUX ADJOINTS

Valérie BOUCHE : évènements passés : cour école et combat aérien. A venir : repas des aînés, muizon mon village 2024/2025, rappel pour les photos d'écoles, avancées sur le site internet de plus en plus complet mais encore des choses à corriger. C'est long.

Philippe SAAS : sinistre (principalement décollage de faïences) sur le gymnase, cela a été refait. Encore quelques points.

Parking : reste les plantations qui vont être faites en novembre.

HOUEL S : le choix des arbres de Béatrice BOURGERY a été retenu ? Ph SAAS : oui.

Marie DEGUAY : repas des aînés le 15 décembre 2024 ainsi que les colis.

La décoration des tables sera faite par les enfants du MAREL.

Les colis seront distribués le week-end du 20 au 22 décembre 2024.

La rencontre avec les Nouveaux muizonnais et la remise de prix aux lauréats du fleurissement sont prévues le 15 novembre 2024.

Sortie pour tous les enfants des écoles le 05 décembre 2024 en direction de Cheval Art et Action pour un spectacle adapté aux scolaires.

8. QUESTIONS DIVERSES

F PERIN : que faire pour le filet du city ?

P SAAS : le filet est à changer, les points d'accroches sont disparus, les rambardes lâchent, pas de solution c'est compliqué.

F PERIN : ralentir la rue de la gare. Ralentisseurs comme ceux rue de soissons ? peut on faire une demande au Grand Reims ?

S HOUEL : les ralentisseurs de la rue de Soissons sont difficiles à passer par les engins agricoles et les camions. Il faut en parler mais ne pas prendre de décision trop hâtive.

Le Maire : des contrôles de Gendarmerie sont nécessaires et porteraient leur fruit. La question reste à l'étude.

J BRUYERES : coût de l'abattage du cèdre ?

Le Maire : moins de 6000 euros

S HOUEL : où en est le litige de la CMMA ?

Le Maire : toujours au tribunal administratif.

J BRUYERES : travaux voirie vus avec la CUGR ?

Le Maire : la rue de la Gare a été réalisée en 2024, l'Allée Jean Monnet est prévue en 2025 suivant les crédits disponibles de la CUGR.

NOTE DE LA MAIRIE

Le Maire vous rappelle que les personnes qui font du porte à porte doivent avoir l'aval de la mairie. S'ils n'en disposent pas il appartient alors au particulier de prendre la décision de laisser entrer ou pas ces personnes.

Les pompiers vont commencer prochainement la tournée des calendriers.

La cérémonie de Commémoration du 106^e anniversaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale va se dérouler le lundi 11 novembre 2024 de la manière suivante :

- 10h30 rassemblement sur la place du commerce
- 10h45 départ du cortège vers le Monument du Souvenir
- 11h dépôt de gerbe et allocutions au Monument du Souvenir
- 11h30 Vin d'honneur offert par la Municipalité à la Salle d'Honneur de la Mairie

Souvenons-nous !

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

« Emplacement réservé à l'expression des listes d'opposition »

Espace de libre expression de Mme HOUËL Sophie et M. BRUYERES Jacques

Nous avons voté « pour » toutes les délibérations à l'ordre du jour, plus une, non inscrite, concernant l'éclairage public.

Monsieur le Maire a préféré commencer le conseil municipal par un long discours préparé, suite à l'article dans l'Union du matin sur notre commune et les revendications sur les réseaux sociaux, nous prenant de cours par cette délibération imposée mais importante. Nous avons l'intention d'aborder ce sujet « l'éclairage et les cambriolages » dans les questions diverses.

Concernant les cambriolages qui sévissent à MUIZON et qui sont en augmentation depuis deux ans (source gendarmerie), M. le Maire sous estime ses faits, et ne veut pas alerter la population pour l'inquiéter. Un éclaircissement sera abordé prochainement en commission finances-sécurité avec des chiffres officiels à l'appui, qui nous espérons fera avancer également le projet de vidéo surveillance engagé depuis 2020.

Pour la sécurité et le confort des muizonnais, nous sommes ravis que l'éclairage public soit rétabli toute la nuit, surtout en cette période de l'année où les nuits sont longues.

Expression Freddy PERIN/ Phillipe DUBOIS

-Nous votons avec la majorité les délibérations à l'ordre du jour notamment celles concernant la rénovation de l'école élémentaire et les demandes de subventions qui en découlent. Environ 80% des travaux seront financés par les subventions. Préserver notre indépendance de la gestion de nos écoles à moindre coût est une bonne nouvelle pour notre commune.

-La caserne des pompiers restera active et accueillera ceux de Trigny et de Gueux d'ici quelques mois. L'espace est suffisant et les équipements semblent répondre aux besoins. Nous restons attentifs à d'éventuelles demandes annexes pour aider au mieux à cette nouvelle organisation.

-Après un discours plutôt ambigu de Mr le maire sur le retour à l'éclairage la nuit, la majorité a finalement décidé de s'aligner sur la position des 4 élus d'opposition et de la plupart des Muizonnais pour le retour à 100% de l'éclairage la nuit. Pour Mr le maire Nous avons voté l'extinction il y a 2 ans par solidarité avec le Grand Reims qui réclamait des économies suite à la forte hausse du prix de l'électricité (x4). Nous nous étions appuyés sur les chiffres des forces de l'ordre qui ne montraient très peu différences concernant les cambriolages dans les communes avec ou sans lumière... à l'époque. Depuis l'extinction, les chiffres des cambriolages que les élus de l'opposition ont reçus lundi démontrent clairement une corrélation entre la forte hausse des cambriolages et l'extinction des éclairages. Toutefois, il faut accompagner cela avec la relance du réseau voisin vigilant, la vidéosurveillance et peut être une société de surveillance (très onéreux). Nous comprenons la sensibilité écologique de certaines personnes mais nous devons privilégier la sécurité de tous pour vivre sereinement dans notre commune. Concernant la vidéo protection et l'installation de cameras, nous avons mis en évidence l'inaction des élus en place. La commission Finances et Association, en charge de ce dossier, a validé l'installation de ces équipements vidéos dès **février 2020** avec la possibilité d'avoir **80 % de subvention (source brigade de gendarmerie de gueux)**. Le maire a encore loupé ces subventions et nous indique que le dossier a été envoyé auprès de la préfecture des **début 2021** pour autorisation. A ce jour, il n'a toujours pas eu l'accord de celle-ci. **Nous sommes en novembre 2024...** Soit la préfecture ne fait pas son travail, soit le maire n'a pas fait cette demande à la date qu'il nous a indiquée auprès de celle-ci ? 4 ans de perdu pour la sécurité des Muizonnaises et Muizonnais. Nous demandons également une route d'accès pour les habitants situé aux 4 vents parallèle à la national rejoignant le nouveau rond point.

-Nous demandons une réflexion concernant la circulation rue de la Gare et d'éventuels **ralentisseurs** type rue de Soissons : efficaces, n'abîment pas les voitures et ne génèrent pas de bruit pour les habitations alentours.